Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2008)
Heft: 6

Artikel: À la veille d'une vague de rénovations?
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-643559

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

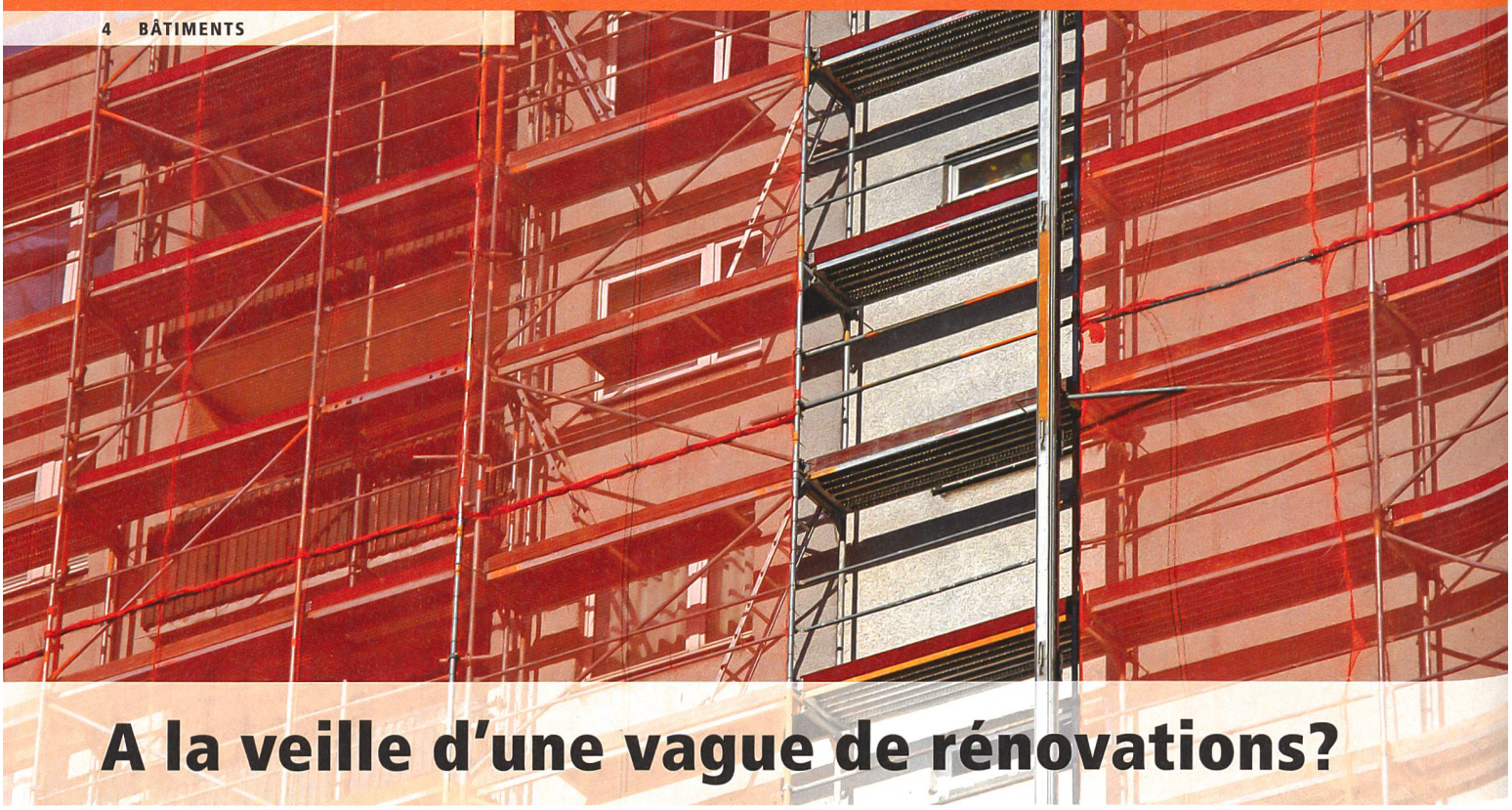

A la veille d'une vague de rénovations?

Une grande partie du parc immobilier suisse affiche un âge vénérable et ne répond plus du tout aux critères énergétiques modernes. Le climat en souffre et les charges de chauffage prennent l'ascenseur. Un programme d'assainissement des bâtiments coordonné à l'échelle nationale a maintenant l'ambition de déclencher en Suisse une véritable vague de rénovation. Mais son financement reste la pierre d'achoppement.

Les bâtiments sont des ogres énergétiques. En Suisse, plus de 40% de la consommation totale d'énergie leur est imputable. Les bâtiments les plus voraces en énergie sont ceux des années 1950 à 1980; une rénovation correcte pourrait réduire leur consommation de plus de moitié. Malgré cette réalité bien connue, le parc immobilier existant attend encore et toujours un vaste mouvement de rénovation, que des charges trop lourdes retardent indéfiniment.

Coûts globaux élevés

«Les propriétaires d'immeubles, ou des investisseurs, doivent avancer beaucoup d'argent dans un délai très court. Le niveau élevé des coûts globaux d'une rénovation énergétique complète en effraie plus d'un», affirme Michael Kaufmann, sous-directeur de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). «La volonté est là, mais les moyens ne suivent pas», souligne Erika Forster, conseillère aux Etats, PRD. Par ailleurs, le remplacement des chauffages à combustible fossile constitue lui aussi un obstacle de taille, car même face à la cherté du pétrole, les systèmes de chauffage recourant aux énergies renouvelables ne sont pas encore économiques. En fin de compte, aucune incitation ne pousse directement le propriétaire d'un bien immobilier à agir puisque ce sont les locataires qui passent à la caisse quand les coûts du chauffage augmentent.

Le secteur du bâtiment a besoin d'incitations supplémentaires. C'est pourquoi la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) s'est prononcée fin 2007 en faveur d'un programme national d'assainissement des bâtiments devant encourager également le recours aux énergies renouvelables. La proposition a été majoritairement bien accueillie – y compris par les cantons – lors de la consultation qui a suivi.

Bénéfique au climat – entre autres

«Le secteur du bâtiment est de loin celui qui recèle le plus fort potentiel en économies d'énergie. Si le programme envisagé nous permet de réduire la consommation d'énergie d'origine fossile, la plus utilisée, nous œuvrons simultanément aux engagements de l'après-Kyoto en diminuant sensiblement les émissions de CO_2», explique Ruedi Lustenberger, conseiller national, PDC; l'objectif de l'après-Kyoto est une nouvelle réduction des émissions d'au moins 10 à 20%, après 2012. Egalement président de la sous-commission de la CEATE-N compétente, M. Lustenberger souligne que le problème serait ainsi circonscrit à la source, avec une forte incidence positive à long terme. «Une rénovation énergétique bien faite bénéficie presque à vie au bâtiment» dit-il. Selon les estimations de l'OFEN, un programme national de rénovation mené jusqu'en 2020 pourrait permettre d'éviter l'émission annuelle d'environ 2,3 millions de tonnes de CO_2, soit une bonne moitié des engagements cumulés de Kyoto pour la période 1990–2020. Le programme aurait aussi des retombées positives sur l'économie. «Actuellement, un ralentissement conjoncturel s'annonce. Dans la construction, les mesures proposées pourraient donner de fortes impulsions en un à

«Le centime climatique devrait se concentrer à l'avenir sur l'achat de certificats étrangers tandis que les moyens provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO_2 seraient utilisés dans le secteur du bâtiment. Les tâches seraient alors clairement réparties.»
Ruedi Lustenberger, Conseiller national, PDC, président de la sous-commission compétente.

Internet

L'OFEN et les bâtiments/
Programme SuisseEnergie:
www.bfe.admin.ch/batiments

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie:
www.endk.ch

Programme de la Fondation centime climatique pour les bâtiments:
www.stiftungklimarappen.ch

deux ans. Un effet appréciable pour l'économie du pays», ajoute M. Lustenberger.

Bâtir sur l'expérience

L'idée est de lancer un programme national d'assainissement des bâtiments comme pièce maîtresse des plans d'action du Conseil fédéral. Prévu sur 10 à 15 ans, il complèterait les instruments existants dans le secteur du bâtiment. Le programme s'appuierait sur l'expérience des cantons, de SuisseEnergie et de la Fondation centime climatique. «Nous savons aujourd'hui en quels points d'un bâtiment on peut agir, comment l'enveloppe d'un bâtiment doit être traitée et quelles technologies sont dignes des bâtiments de l'avenir», affirme M. Kaufmann. Selon lui, les nouveaux modèles de prescriptions énergétiques des cantons permettent aussi de savoir clairement quels critères entrent en jeu pour l'obtention de subventions à la rénovation.

Egalité de traitement dans toute la Suisse

«Dans un tel programme, le règlement des détails revient au final aux cantons, ainsi que la mise en œuvre. La seule exigence posée par la Confédération est l'uniformité des critères dans toute la Suisse», précise M. Kaufmann. Un point que souligne aussi M. Lustenberger: «Nous ne remettons bien sûr pas en question la souveraineté des cantons en matière de construction». Dans ce même esprit, Mme Forster ajoute que «national ne veut pas dire central», la Confédération devant simplement fournir un guide fiable intervenant là où l'action est insuffisante.

Pour M. Lustenberger, les avantages d'un programme coordonné à l'échelle nationale tombent sous le sens: il créerait une «unité de doctrine», valable sur tout le territoire suisse. Au lieu d'avoir affaire – comme actuellement – à plusieurs programmes se recoupant partiellement et entrant éventuellement en concurrence, les propriétaires de maisons ou d'immeubles et les investisseurs pourraient s'adresser à une seule et même instance pour obtenir des conseils et soumettre leurs projets de rénovation. Cette démarche serait de loin beaucoup plus confortable pour les intéressés que la pratique en vigueur.

La simplicité d'une affectation partielle

Sans fonds, un programme d'encouragement reste une coquille vide. Pour que le programme de rénovation des bâtiments puisse déployer ses effets, il faudrait qu'il dispose d'environ 200 millions de francs par an. En première ligne des solutions de financement figure une affectation partielle de la taxe sur le CO_2 applicable aux combustibles. «Jusqu'à présent, la taxe sur le CO_2 a bénéficié à l'économie. Il faut désormais que les propriétaires d'immeubles et les locataires en profitent aussi» selon l'argument de M. Lustenberger. Ce modèle de financement a été approuvé par l'association des propriétaires et par celle des locataires. Pour M. Lustenberger, «le seul fait que ces deux associations soient du même avis sur une question importante est un signe historique montrant que la solution est intelligente». Il lui semble en outre que la mesure est simple et rapide à mettre en œuvre par une adaptation idoine de la loi sur le CO_2.

Une solution pourtant contestée

Mme Forster pense, elle aussi, qu'une affectation partielle serait la voie la plus simple, mais prévoit malgré tout des difficultés. A son avis, la taxe sur le CO_2 ayant d'abord été conçue comme une taxe strictement incitative, l'assortir après coup d'une affectation partielle déterminée en ferait finalement un impôt. «Une telle démarche soulève un problème de conformité à la procédure. Il serait plus loyal d'introduire un nouvel impôt destiné à encourager la rénovation énergétique des bâtiments», dit Mme Forster, tout en admettant que cette voie serait semée d'embûches pour des raisons de politique financière.

Pour leur part, les cantons ont mis sur la table un autre modèle de financement, qui passerait par la conversion du programme d'assainissement des bâtiments de la Fondation centime climatique (FCC) en une fondation réunissant Confédération et cantons. La base légale nécessaire resterait toutefois à créer. «La FCC est limitée à 2012. J'ai quelques doutes sur la possibilité qu'elle bénéficie ensuite de la sécurité du droit nécessaire pour un programme de rénovation des bâtiments d'une quinzaine d'années», confie M. Lustenberger. Il préconise par la même occasion de désenchevêtrer les tâches. «La FCC devrait se concentrer à l'avenir sur l'achat de certificats étrangers tandis que les moyens provenant de l'affectation partielle de la taxe sur le CO_2 seraient utilisés dans le secteur du bâtiment dans le pays. Les tâches seraient alors clairement réparties» précise-t-il.

Exploiter les opportunités

La question du financement alimentera encore de nombreuses discussions au sein des commissions chargées de l'examen préalable, puis aux Chambres. Comment savoir, dans ces circonstances, si le programme national de rénovation des bâtiments verra rapidement le jour et si le retard accumulé pour les rénovations sera résorbé? M. Kaufmann espère «que les instances politiques se décideront bientôt en faveur d'une voie concrète». L'objectif était de lancer le programme d'encouragement dès 2010. «La Suisse compte environ deux millions de bâtiments en attente de rénovation. Chaque année perdue se paie par des coûts énergétiques élevés et de fortes émissions de CO_2», souligne le sous-directeur de l'OFEN. *(klm)*

Politique de la construction: ça bouge!

En complément au programme d'assainissement des bâtiments qui est prévu, d'autres mesures et instruments ont été élaborés au niveau de la politique de la construction. En voici un aperçu:

- **Certificat de performance énergétique pour les bâtiments:** après les véhicules de tourisme, les appareils ménagers et les lampes, les bâtiments auront à leur tour leur étiquette-énergie. Celle-ci doit présenter la consommation d'énergie du bâtiment d'une manière simple, afin de donner plus de transparence au marché pour les propriétaires, les acheteurs potentiels et les locataires. En outre, les points d'amélioration possible du bâtiment sont signalés au propriétaire, qui peut demander conseil en conséquence. Le Conseil national et le Conseil des Etats se sont prononcés en faveur d'un tel instrument et souhaitent qu'un certificat énergétique des bâtiments uniforme voie le jour en Suisse. Les cantons ont intégré cette perspective dans leurs modèles de prescriptions énergétiques et veulent introduire le certificat dans la pratique dès 2009.

- **Nouveaux modèles de prescriptions énergétiques des cantons:** selon la version plus sévère des modèles de prescriptions de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), les constructions neuves ne pourront plus consommer qu'environ la moitié de l'énergie thermique actuellement engloutie. Les consignes se rapprochent donc des exigences actuelles de MINERGIE, qui seront elles aussi plus sévères dès 2009.

- **Encouragement indirect par des déductions fiscales plus élevées et ciblées:** de telles mesures, à l'échelle cantonale et fédérale, peuvent donner une impulsion supplémentaire aux rénovations visant l'efficacité énergétique. La législation fiscale des cantons doit en outre être adaptée de telle sorte que les subventions reçues ne soient pas soumises à l'imposition par la suite. L'abolition de la pratique Dumont par le Conseil des Etats lors de la dernière session d'automne implique que les déductions en question seront également possibles durant les cinq années suivant un changement de propriétaire.